



Halte à la répression d'État en Guadeloupe Abandon immédiat des poursuites contre Elie Domota

Ce jeudi 30 décembre, à l'occasion d'une manifestation pacifique, le camarade Elie Domota, ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), a été arrêté de manière violente et sans fondement à Petit-Pérou (Guadeloupe).

Sous la pression de 2 000 manifestants, Elie Domota a été relâché après trois heures de garde à vue. Il est cependant poursuivi en correctionnel et convoqué le 7 avril prochain par le parquet de Pointe-à-Pitre pour « violences volontaires en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique et refus de se soumettre au prélèvement obligatoire ». Pourtant, les vidéos qui abondent sur les réseaux sociaux démontrent qu'Elie Domota manifestait les bras en l'air avant de se faire gazer, jeter au sol et menotter.

Les Unions Départementales CGT, Cgt-FO, FSU et Solidaires de la Marne considèrent, à l'instar de l'UGTG, que cette arrestation constitue une « pure provocation ». Après l'envoi du GIGN et de renforts de gendarmerie, après les déferrements en justice de plusieurs militants syndicaux, nous condamnons le choix du gouvernement de refuser toute négociation et de faire le choix de la répression.

Depuis le 9 septembre 2021 les Guadeloupéen.ne.s et leurs organisations se mobilisent en effet sur leurs propres revendications, parmi lesquelles l'abandon du passe sanitaire et un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public *.

Nous demandons l'abandon des poursuites contre Elie Domota, ainsi que contre tous les militants syndicalistes.

Pour la défense des libertés syndicales, pour le droit de manifester et de revendiquer, nous envoyons cette prise de position aux autorités publiques.

*Parmi les revendications : abandon de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, réintégration des salariés suspendus du fait de l'obligation vaccinale, abrogation de la loi du 5 août 2021 ; mise à disposition des moyens matériels pour le secteur social, médico-social, la petite enfance ; mise en place d'un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les usagers dignement et efficacement (avec des recrutements de soignants) sans oublier des mesures immédiates pour approvisionner les établissements en oxygène ; un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public, l'arrêt des licenciements abusifs ; abrogation des règles d'indemnisation du chômage, remplacement systématique de tous les départs à la retraite, transformation de tous les emplois précaires en emplois pérennes, un plan d'urgence pour la formation et l'embauche des jeunes de Guadeloupe, augmentation généralisée des salaires, des pensions et des minima sociaux.